

LA CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE) LITTÉRAIRE DU LYCÉE CARNOT À CANNES

Présentation générale

Pour les **bacheliers de la filière générale** que les disciplines littéraires passionnent et qui souhaitent viser l'excellence dans ce domaine, les classes préparatoires littéraires constituent la meilleure des voies. Cette formation complète, d'un niveau exigeant, permet aux étudiants d'acquérir une culture générale étendue, des compétences intellectuelles multiples, ainsi que de solides méthodes de travail. Grâce au choix d'une option, ce cycle d'études sélectif permet en outre **une spécialisation qui valorise les talents et les choix personnels**. Initialement destinées à la préparation des seuls concours d'entrée aux Ecoles Normales Supérieures (de Paris et de Lyon), les classes préparatoires littéraires ont vu **leurs débouchés s'élargir d'année en année**, avec la possibilité d'intégrer des écoles de commerce et de management, des formations en communication ou journalisme, des écoles d'interprétariat et de traduction ou encore les Instituts d'Etudes Politiques. Il reste également possible de poursuivre des études universitaires dans de très bonnes conditions, en bénéficiant des dispenses d'examen ou « équivalences » qui sont le plus souvent octroyées aux étudiants des classes préparatoires (dans une ou deux disciplines de leur choix, parmi toutes les disciplines enseignées). Quel que soit le parcours, cette formation initiale constituera toujours un atout.

Spécificité du Lycée Carnot

Le lycée Carnot propose, dans le cadre de ses classes préparatoires littéraires, **trois spécialités relevant des Arts** : les études **théâtrales**, les études **cinématographiques**, les **arts plastiques**. Ce choix d'une orientation artistique (s'ajoutant à l'ensemble des disciplines littéraires) contribue à définir une identité forte et une dynamique extrêmement positive, pour les étudiants comme pour les professeurs. Dans une région que les artistes ont toujours recherchée et qui propose aujourd'hui de nombreuses manifestations culturelles, les cours et le travail personnel pourront être complétés par des sorties éducatives, contribuant elles aussi à la formation intellectuelle et esthétique des étudiants. Grâce à une équipe d'enseignants ayant à cœur de transmettre leur savoir et de permettre à leurs élèves d'atteindre l'excellence, grâce à la dynamique d'une classe dont les éléments brillent par leurs qualités et leur motivation, chacun pourra tirer profit d'une formation littéraire au lycée Carnot.

Contenu des enseignements et modes d'évaluation

- **Hypokhâgne (CPGE 1^{ère} année)**

Contenu des enseignements:

L'enseignement en hypokhâgne se veut généraliste et pluridisciplinaire. L'objectif de cette première année est de se constituer une **bonne culture générale et d'acquérir des méthodes solides** dans chacune des disciplines littéraires.

Il n'y a donc pas de programme lors de cette première année sauf en culture antique, celui-ci étant renouvelé tous les deux ans.

Horaires:

-Enseignements généraux

Lettres	5h
Philosophie	4h
Histoire	5h
Géographie	2h
Langue vivante A	4h
Langue vivante B	2h
Langue et culture de l'antiquité	3h (1h de culture antique, 2h de langue et littérature latine ou grecque)
Education physique et sportive	2h

-Enseignements de spécialité (au choix)

Etudes cinématographiques	4h
Etudes théâtrales	4h
Arts plastiques	6h

Evaluation:

Plusieurs types d'évaluation rythment l'année:

-Des devoirs « **format concours** », en général, des dissertations de 6h dont le planning est établi chaque trimestre.

-Deux **concours blanc** dans l'année.

-Des **interrogations orales ou khôlles**, permettant à chacun de progresser de manière personnalisée.

A la fin de l'année, selon les vœux émis par les étudiants, le conseil de classe décide du passage en 2^e année (Première Supérieure ou Khâgne) au vu de leurs résultats, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les étudiants admis en classe de Première Supérieure bénéficient **automatiquement de la dispense de 1^e année de licence à l'université** et se voient donc autorisés à s'inscrire directement en 2^e année de licence (L 2).

Il n'est pas possible de redoubler l'année de Lettres Supérieures, cependant, les étudiants non admis en classe de Première Supérieure - ou n'ayant pas demandé leur admission - peuvent bénéficier, si leur niveau le permet, d'une équivalence L1 dans l'une des disciplines sur avis du conseil de classe.

- **Khâgne (CPGE 2^{ème} année)**

Contenu des enseignements:

Contrairement à l'année d'hypokhâgne, les enseignements correspondent à un programme renouvelé chaque année, excepté en langue vivante.

L'année de khâgne moins chargée en heures de cours et plus courte (les écrits ayant lieu au mois d'avril) est donc une année intense, **entièrement tournée vers le concours** et où les spécialités pèsent plus lourd.

Comme en hypokhâgne, quelle que soit la réussite au concours, **des équivalences L2 peuvent être obtenues**, selon le niveau, l'investissement et l'avis du conseil de classe.

Il est possible par ailleurs de **redoubler l'année de khâgne** (c'est-à-dire cuber) afin de présenter à nouveau le concours, tout en avançant dans son parcours universitaire.

Horaires:

-Enseignements généraux

Lettres	5h
Philosophie	4h
Histoire	2h
Géographie	2h
Langue 1	3h

-Enseignements de spécialité

Etudes cinématographiques	4h
Etudes théâtrales	4h
Arts plastiques	6h

Procédure d'admission

Le recrutement dans les CPGE s'adresse principalement aux élèves scolarisés en classe de terminale, dans un lycée français ou étranger. Mais des étudiants déjà scolarisés dans le supérieur et souhaitant une réorientation peuvent également intégrer une CPGE. La procédure d'admission, comme pour toutes les autres filières, est entièrement informatisée : **résultats scolaires, projet de formation et compétences extra-scolaires** sont évalués. Les élèves doivent s'inscrire sur le **site Parcoursup** entre la mi-janvier et la mi-mars et suivre les différentes phases d'admission. L'élève ne sera toutefois définitivement inscrit en CPGE qu'une fois que le dossier d'inscription retiré auprès du secrétariat du lycée Carnot ait été renvoyé ou déposé à la date exigée.

Indications administratives

Bourses : toutes les classes préparatoires ouvrent droit à des bourses d'enseignement supérieur, attribuées sur critères sociaux ou à des bourses de mérite. Les demandes doivent être déposées au cours de la terminale.

Régime des études : le lycée offre aux élèves de CPGE, garçons et filles la possibilité d'être internes ou demi-pensionnaires, dans la limite des places disponibles.

Statut : tous les élèves de CPGE ont le double statut d'élèves et d'étudiants et bénéficient donc des avantages afférents à ce statut. Par ailleurs, il est possible la plupart du temps, d'obtenir une inscription en deuxième année de licence à l'issue de l'hypokhâgne et en troisième année, à l'issue de la khâgne, sur proposition du conseil de classe.